

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 4 mars 2021

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Emeline GEORGE, attachée principale d'administration de l'État, conseillère mobilité carrière, bibliothèque nationale de France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Florian CHERVALIER, attaché d'administration de classe normale, chargé de mission, pôle gouvernance et suivi des projets immobiliers, bureau de la politique immobilière ;
- Madame Delphine MEFFRE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, assistante administrative, conservation régionale des monuments historique-site de Rouen, direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;
- Monsieur François- Xavier MONET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire et instructeur administratif, service régional de l'Archéologie. direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Florian CHERVALIER, attaché d'administration de classe normale, chargé de mission, pôle gouvernance et suivi des projets immobiliers, bureau de la politique immobilière.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 4 mars 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,



Caroline GARDETTE